

REPUBLIQUE FRANCAISE
Diplôme d'Artisan

Vu l'article 1er du décret n° 98-247 du 2 avril 1998 relatif à la qualification professionnelle et au répertoire des métiers

La Présidente de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Nord Seine et Marne

Reconnait la qualité d'*Artisan* dans le métier *Installateur Sanitaire*

à *Monsieur Michem МЕГЕТЯН*

Chef d'entreprise immatriculé au Répertoire des Métiers sous le n° 528 504 020 RSM 77

Et lui délivre en attestation le présent diplôme.

Fait à Meaux

Le 21 Février 2011

La Présidente de la Chambre de
Métiers et de l'Artisanat



Le titulaire



ARTISAN

